



Liquidation sarl locataire gerant

Par **liane47**, le **19/03/2015** à **23:13**

Bonsoir, dans un grand moment de solitude, je vous écris :
En tant que locataire gérant, la sarl que je dirige est en liquidation judiciaire. Le mandataire me dit que le licenciement des 3 salariés de la sarl doit être pris en charge par le bailleur à la suite de la liquidation de la sarl. Le fond de commerce ne peut pas continuer car tout le matériel appartient à la sarl et qu'il est saisi pour être vendu parce qu'après 16 ans, l'ancien matériel roulant de l'entreprise n'existe plus et en plus de cela, si nous sommes arrivés là c'est à cause de la crise dans le BTP et nos clients happés par la crise ne font presque plus appel à nous... il y a un gars qui démissionne et il part en avril, la 2^e personne a déjà donné son préavis pour partir en retraite fin juin et la 3^e début octobre et à 68 ans, je ne pense pas que je puisse continuer seule. L'entreprise ne percevant plus de location gérance depuis plus de 2 ans n'a pas plus d'actif non plus.
Le mandataire m'a parlé de vendre les actifs de l'entreprise pour payer le licenciement "qu'entend-on par actifs de l'entreprise" Est-ce les locaux ? le matériel qui reste à l'entreprise ? je me sens complètement seule et démunie après plus de 35 ans d'existence.
Merci pour votre diligence.
Liane.